

Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 18 novembre 2024 – 17h00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 08/11/2024

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD, Céline HUGUES, Nicolas ROSIN pouvoir à Lionel TARDY

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Pierre MICHEL
2. **Procès-verbal du 7 octobre 2024 approuvé.**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de conseiller municipal de Monsieur Dominique GUEYTTE reçu en mairie le 24/10/2024 et transmis au préfet.

3. Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conseil municipal du 18 novembre 2024					
RECETTES					
Arrêtés concernant les régies comptables signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020					
Nom régie	Création	Modification	Suppression	Signé le	Date d'effet
Navette du Rosanais		24/10/2024		24/10/2024	24/10/2024

4. Convention fixant les modalités de participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans : Délibération DCM2024-08-01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que la participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école de Rosans pour les enfants non-résidents sur la commune de Rosans pour l'année scolaire 2024-2025 resterait à 900 € par élève, et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

5. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et modalités de la concertation

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain conseil municipal.

6. Mise en vente lot 4 appartements au Grand Pré : Délibération DCM2024-08-02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre en vente, en l'état, un bloc de 4 appartements au Grand Pré : Aygues, Drôme, Durance et Buëch. Les prix ont été revus à la baisse à 30 000 € chacun. Une remise de 5 000 € est fixée pour l'achat de 2 appartements. Les frais de notaire sont en suppléments et sont à la charge de l'acheteur.

7. Remboursement au Camping les Hauts de Rosans du matériel détruit lors de l'incident du 23/07/2022 : Délibération DCM2024-08-03

Vu la responsabilité communale, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention, a décidé de rembourser au camping « Les Hauts de Rosans » la somme de 748,50 € en dédommagement pour leur matériel détruit le 23 juillet 2022.

**8. Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune :
Délibération DCM2024-08-04**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à rembourser à Mme Gaëlle RAQUIN 155,06 € correspondants au changement de la batterie du véhicule de la Navette (125,76 €) et au siège auto (29,30 €).

9. Questions diverses

- Le Maire rappelle la tenue d'une réunion débat publique sur le projet de parc photovoltaïque animée par M. RATEAU le jeudi 28 novembre, 17h-19h à la salle polyvalente de la Cure
- Le Maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 16 décembre à 17h30
- Le Maire informe que la date et l'organisation du repas de Noël des aînés est en cours.
- Vincent BERTOLDO informe que le 14 décembre à 16h aura lieu une cérémonie de la Sainte Barbe au gymnase des buissons. Toute la population, les conseillers municipaux, le personnel ainsi que les communes voisines sont conviés.

La séance publique est levée à 18h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 19 novembre 2024.

Lionel TARDY, Maire.